AVANT LE DON

Avant le don, nous vous demandons de remplir un questionnaire médical.

Sur base de celui-ci, un professionnel de la santé réalisera une évaluation médicale qui portera sur **votre état de santé** et **vos antécédents médicaux**.

En effet, certains antécédents ou états de santé pourraient contre-indiquer votre don pour une durée plus ou moins longue et ce, afin de protéger bien sûr la santé des personnes qui recevront votre sang mais aussi la vôtre.

Si vous ne comprenez pas pourquoi vous ne pouvez pas donner, n'hésitez pas à demander des explications complémentaires.

APRÈS LE DON

Un document POST-DON vous sera remis.

Il vous permet, si nécessaire, de nous communiquer tout problème suite à votre don, si vous pensez qu'il pourrait y avoir un **risque** à transfuser votre sang ou si vous êtes dans l'une des **situations** suivantes :

- Vous avez oublié de signaler un élément important au médecin ;
- Après votre don, vous développez une maladie infectieuse, de la fièvre, une éruption cutanée, des ganglions, des troubles digestifs ;
- Après votre don, vous présentez un malaise ou un problème au niveau du bras.

DOCUMENT D'INFORMATION PRÉALABLE AU DON DE SANG

Ce document est destiné à vous donner des informations afin que vous puissiez répondre au questionnaire médical en ayant compris ce qu'est une **situation à risque.**

De cette compréhension dépend la sécurité de la personne qui recevra votre sang.

Des informations plus détaillées sont également à votre disposition dans le **Guide du Donneur**. Pensez à le demander à nos équipes ou téléchargez-le sur www.DonneurDeSang.be.

Ne donnez jamais votre sang dans le but d'obtenir un test de dépistage

Le médecin peut vous indiquer où vous adresser.

Dans la mesure du possible, cette brochure tient compte de la dimension du genre. Dans le seul but de faciliter la lecture, le genre masculin peut être utilisé comme générique lorsqu'il se réfère à des personnes.

Éditeur responsable : Geneviève Mathy, rue du Fond du Maréchal 8, 5020 Suarlée. SR4_INFODON_FOLDER_F_03

SERVICE DU SANG
Rue du Fond Du Maréchal 8 - B-5020 Suarlée
www.DonneurDeSang.be
info@croix-rouge.be / 0800 92 245

SERVICE DU SANG
CROIX-ROUGE
de Belgique

SERVICE DU SANG
CROIX-ROUGE
de Belgique

INFORMATION SUR LE SIDA

Le SIDA est une maladie provoquée par le virus d'immuno-déficience humaine (V.I.H.). La personne contaminée par ce virus va présenter progressivement une diminution des défenses de son organisme face aux infections (immunodéficience).

COMMENT SE TRANSMET LE VIRUS DU SIDA ?

Il se transmet lors des rapports sexuels, par l'introduction dans l'organisme d'un liquide infecté par le virus (ex: transfusion sanguine) ou de la mère à l'enfant (grossesse, accouchement ou allaitement).

PUIS-JE ÊTRE INFECTÉ(E) EN DONNANT DU SANG ?

NON. Le matériel employé pour prélever le sang est à usage unique. JAMAIS réutilisé, il est détruit par incinération.

PUIS-JE ÊTRE INFECTÉ(E) EN RECEVANT DU SANG ?

Le risque est extrêmement faible (<1/1.000.000). Cette sécurité est le résultat d'une réelle évolution dans le domaine transfusionnel :

1. **Auto-exclusion** des donneurs ayant des situations à risque.
2. **Entretien médical** systématique et confidentiel avant le don.
3. **Tests de dépistage** du SIDA et d'autres maladies transmissibles par voie sanguine (hépatite B et C, malaria, syphilis, Chagas).

Pour que les tests détectent ces maladies, les agents pathogènes en cause ou les anticorps correspondants doivent être présents en quantité suffisante dans le sang. Ceci nécessite un certain délai durant lequel les tests restent négatifs mais le don peut contaminer le receveur («**période silencieuse**»).

Le développement de techniques de viro-inactivation dans la préparation des plaquettes, ainsi que du plasma et de ses dérivés, réduit encore le risque.

ÉTAPES DE L'INFECTION PAR LE VIH

1. Période silencieuse: la personne vient d'être infectée. Elle n'est pas malade et ne présente pas encore assez d'anticorps pour qu'ils soient détectés par un test sanguin. Donc, la personne infectée pourrait déjà transmettre le virus, même si tous les tests sont négatifs.

2. Période de séropositivité: les anticorps ont pu être détectés. La personne est dite séropositive. Elle n'est pas encore malade mais elle peut transmettre le virus.

3. Période de maladie ou SIDA: le virus a fortement affaibli les défenses de l'organisme et la personne développe diverses affections graves: elle est malade du SIDA.

QU'EST-CE QU'UNE SITUATION À RISQUE ?

C'est une situation (sexuelle ou autre) entraînant un risque de contracter une maladie infectieuse grave transmissible par le sang et susceptible d'entraîner un risque médical pour la personne qui recevra votre sang.

C'est pourquoi, avant le don, nous vous demandons de remplir un questionnaire médical. De vos réponses complètes et exactes dépend la sécurité des malades !

REPORTEZ VOTRE DON

Si vous avez été concerné(e) par l'une des situations suivantes durant les 4 derniers mois :

- tatouage ou piercing (y compris boucles d'oreille)
- traitement par mésothérapie ou par acupuncture avec des aiguilles qui ne sont pas à usage unique ou à usage personnel
- contact avec du sang humain par piqûre, plaie, projection
- morsure inter-humaine
- nouveau ou nouvelle partenaire sexuel(e), même occasionnel(le) (*)
- contact sexuel avec un ou une partenaire atteint(te) de syphilis (*)
- contact sexuel avec un homme si vous êtes un homme (*)
- consommation de drogue par voie intranasale

REPORTEZ VOTRE DON

Si vous avez été concerné(e) par l'une des situations suivantes durant les 12 derniers mois. Vous avez eu des contacts sexuels :

- en échange d'argent, de biens ou de services (*)
- avec plus d'un ou une partenaire durant la même période ou participé à du sexe en groupe (*)
- avec un ou une partenaire atteint(e) d'une des maladies suivantes : SIDA, hépatite B ou C, HTLV (*)
- avec un ou une partenaire ayant déjà consommé de la drogue par voie intraveineuse ou intramusculaire (*)
- avec un ou une partenaire originaire d'un pays ou d'une région où les cas de VIH/SIDA sont très nombreux et qui avait quitté ce pays depuis moins de 12 mois (*)

PAR AILLEURS

Si vous avez eu un ou une partenaire sexuel(le) qui, à votre connaissance, a...

- eu des contacts sexuels avec plus d'un ou une partenaire sexuel(le) durant la même période ou participé à du sexe en groupe (*)
- eu des contacts sexuels en échange d'argent, de biens ou de services (*)

... il vous faudra alors, pour pouvoir donner, attendre **12 mois** après le comportement à risque de votre partenaire, ou dans le doute, **12 mois** après votre dernier contact sexuel avec lui ou elle.

(*) rapports avec ou sans préservatif.